



PRINCEVILLE

BULLETIN D'INFORMATION DE LA VILLE DE PRINCEVILLE

LE PETIT PRINCE

Plusieurs cours et
activités de retour

À CONSULTER : Les citoyens admis aux séances du conseil (p.3)

Message du maire



Gilles Fortier, maire

L'été tire déjà à sa fin. J'espère que vous avez profité du beau temps et que vous avez passé de belles vacances. Même si vos habitudes quotidiennes ont été chamboulées en raison de la situation liée à la Covid-19, votre résilience vous a permis de vous adapter rapidement à la situation.

Cette résilience a été remarquable du côté des commerces et même dans les industries. Je tiens à saluer le travail fait par nos commerçants et entrepreneurs qui ont dû appliquer les nombreuses consignes émises par la santé publique.

On ne se le cachera pas, ces consignes ont représenté un défi quotidien pour les employés du camp de jour estival. Je félicite toute l'équipe du camp pour le travail accompli cet été. Assurer la coordination sur quatre sites différents représentait un défi de taille. Une chose est sûre : les 171 jeunes ayant fréquenté le camp de jour ont passé un bel été!

Importance de respecter les consignes

Les consignes en vigueur, dont le port du masque obligatoire dans tous les lieux publics fermés et le lavage des mains, ne disparaîtront pas demain matin. Il faudra s'y faire, notamment au Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière. Ces normes seront sûrement présentes pour une bonne partie, et peut-être même pour la totalité, de la saison 2020-2021.

Malgré tout, nous sommes très heureux d'assister au retour du hockey et du patinage artistique, et ce, même si cela exige une logistique très bien ficelée. J'invite tous les parents et athlètes à collaborer avec les employés de la Ville afin de respecter les règles en application.

La Balade gourmande bientôt de retour

En plus de la reprise de plusieurs sports, il est plaisant de voir différentes activités reprendre graduellement leur cours. Parmi celles-ci, nous retrouverons bientôt la Balade gourmande. Exceptionnellement cette année, elle sera présentée sur quatre jours consécutifs. L'événement aura lieu les 9, 10, 11 et 12 octobre 2020. Comme les années passées, il y aura un mini-marché à la Salle Pierre-Prince.

Au moment d'écrire ces lignes, les autres détails entourant l'événement n'ont pas encore été annoncés. Nous vous partagerons ces renseignements par le biais de notre site Web et de notre page Facebook. Comme vous, j'ai bien hâte de savoir quels seront les producteurs participants et, surtout, de découvrir tous leurs produits.

Construction : Une très belle année jusqu'à présent

Comme cela a été rapporté dans les médias, en juillet dernier, l'industrie de la construction ne connaît pas de ralentissement du côté de Princeville. Au contraire, trois records ont même été fracassés en juin, soit pour le total des investissements, le nombre d'unités d'habitation construites et le nombre de permis émis en un seul mois!

Entre janvier et juillet 2020, le service de l'urbanisme a émis un total de 308 permis. Les investissements totalisent un montant de 12,93 M\$ et on compte 43 nouvelles unités d'habitation sur le territoire de Princeville. En guise de comparaison, 258 permis étaient délivrés pour la même période en 2019. Les retombées atteignaient alors 13,39 M\$, mais il n'y avait que 17 unités d'habitation.

Il est plaisant de voir notre ville maintenir une telle croissance et rassurant de voir l'industrie de la construction se porter aussi bien sur notre territoire.

Les séances devant public, mais relocalisées ailleurs

Tel qu'annoncé par le maire, Gilles Fortier, lors de la séance ordinaire du 10 août dernier, les séances du conseil à venir seront présentées devant public. Toutefois, tant que la norme de la distanciation sociale de deux mètres demeurera en vigueur, il ne sera pas possible de tenir ces rencontres à l'hôtel de Ville.

Jusqu'à nouvel ordre, les séances se tiendront plutôt à la caserne incendie Clément-Béchar, plus précisément dans la salle de formation au 2^e étage. Il a également été décidé de poursuivre la diffusion des séances en direct sur la page Facebook de la Ville.

Rappelons que les citoyens sont invités à poser leurs questions à l'attention du conseil. Les gens ont jusqu'à 12 h, le jour même de la séance, pour adresser leurs questions. Il suffit d'écrire à info@villedeprinceville.qc.ca.

PROCHAINES SÉANCES : 14 septembre à 19 h 30 et 5 octobre à 19 h 30

PROJET À VENIR Diminution des limites de vitesse sur le territoire

Le conseil municipal de Princeville étudie la possibilité de réduire les limites de vitesse sur son territoire. Comme plusieurs villes qui ont déjà adopté nouvelle réglementation en la matière, l'idée est de réduire à 40 km/h la limite de vitesse autorisée dans les secteurs résidentiels et de réduire à 30 km/h la limite de vitesse dans les zones scolaires.



En tant que Ville authentiquement familiale, la sécurité des enfants et même de toutes les familles nous tient à cœur. Nous vous tiendrons au courant dès qu'il y aura du nouveau concernant ce dossier.

RÉCUPÉRATION DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES DÉSUETS Point de dépôt permanent à Princeville

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'il y a maintenant un point de dépôt permanent à Princeville pour recycler vos produits électroniques désuets. Celui-ci sera situé à l'écocentre géré par Enfoui-bec (100, boulevard Carignan).

Les gens pourront aller y porter gratuitement les articles désuets durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 7 h à 12 h ainsi que de 12 h 30 à 17 h.

IMPORTANT : Avec l'implantation de ce nouveau service, il a été convenu d'annuler la journée de dépôt des produits électroniques désuets prévue le 2 octobre prochain.

Pour tous les détails concernant les articles acceptés : villedeprinceville.qc.ca/recycler-mes-electroniques

12 octobre 2020 : Hôtel de Ville, bibliothèque et autres bureaux administratifs fermés

Loisirs, sports et culture

Ateliers culturels et école de musique

L'équipe des ateliers culturels et de l'école de musique est heureuse de pouvoir offrir à nouveau des cours! Du côté des arts visuels, il est possible de s'inscrire aux cours de peinture décorative et faux-vitrail . Un cours de peinture à l'huile et de dessin est aussi offert pour les adultes et les enfants. Pour sa part, l'école de musique offre des cours de batterie, de chant, de guitare acoustique et de piano.

Pour info et inscription : Cynthia Rodrigue au 819 364-3333, poste 3321

Cours de yoga à la Salle Pierre-Prince

Cathy Leblond, kinésiologue du Centre aquatique régional de l'Érable, vous donne rendez-vous pour une session de cours de yoga. Dès le 16 septembre prochain, les cours seront offerts tous les mercredis, à 18 h, à la Salle Pierre-Prince.

Le coût d'inscription est de 120 \$ pour la session d'une durée de 12 semaines. Les participantes et participants devront prévoir les vêtements adéquats pour le yoga et apporter leur tapis.

Pour info et inscription :
Frédéric Lecours au
819 364-3333, poste 3323



AGA du Festival du Cheval

Les membres du conseil d'administration du Festival du Cheval invitent la population à l'assemblée générale annuelle de l'événement. La rencontre se tiendra le mercredi 23 septembre prochain, à compter de 18 h, à la bibliothèque Madeleine-Bélanger.

Les mesures d'hygiène et autres consignes de la santé publique du Québec en vigueur à cette date seront en application. Toutes les indications à ce sujet seront disponibles quelques jours avant l'AGA sur la page Facebook du Festival du Cheval.

Pour tous les détails : facebook.com/festivalducheval

Message de l'association du hockey mineur

L'arrivée imminente de l'automne marque le retour du hockey dans nos arénas. C'est pourquoi l'association du hockey mineur tient à rappeler qu'il est grand temps de vous inscrire pour la saison 2020-2021, si cela n'est pas encore fait.

Le coût d'inscription est de 195 \$ par jeune du niveau novice à midget. Pour la catégorie MAHG, la première année est gratuite et les frais d'inscription sont de 110 \$ pour les MAHG 2. Les inscriptions se font uniquement en ligne au jeminscrismaintenant.com/princeville.

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter une bonne saison à tous les joueurs et, bien entendu, aux parents qui les accompagneront dans cette belle aventure!

Inscription pour les cours de Patinage Plus

Le Club de patinage artistique de Princeville tient à informer la population que les inscriptions pour les cours de Patinage Plus sont présentement en cours. Il est possible d'inscrire les jeunes ayant 3 ans au 1^{er} octobre, soit pour le cours du lundi (18 h à 18 h 45) ou du samedi (11 h à 11 h 45). Les cours débuteront le 19 septembre prochain.

Le coût d'inscription est de 180 \$ pour la saison (septembre à mars). Mentionnons qu'une période d'essai, au coût de 50 \$, est offerte pour les nouveaux patineurs. Comme les places sont limitées, il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible.

Pour information et inscription, il suffit de communiquer avec Johanne Leclerc, présidente, au 819 364-3146 ou à cpaprinville@hotmail.com.

Hockey et patinage libre

En guise de rappel, des séances de hockey et de patinage libre sont offertes régulièrement au Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière. L'horaire mensuel est toujours affiché dans la dernière semaine précédant le mois à venir. Pour connaître l'horaire des séances, visitez le villedeprinceville.qc.ca/calendrier.

Matches locaux du Titan junior AAA

Le Titan junior AAA amorcera bientôt la saison régulière 2020-2021. Pour connaître l'horaire des matches locaux, toujours présentés au Centre sportif, nous vous invitons à visiter le site Web titanprinceville.com.

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Pour l'instant, la bibliothèque demeure ouverte les lundis et mercredis seulement de 13 h à 19 h. Bien que l'accès aux rayonnages soit maintenant permis, il est toujours recommandé aux usagers étant en mesure de le faire de réserver leurs documents via le formulaire disponible en ligne.

Rappelons qu'il faut remplir le formulaire avant 22 h le dimanche, et ce, afin que les documents désirés soient prêts à être récupérés sur place lors des heures d'ouverture le lundi ou le mercredi suivants.

Pour information : villedeprinceville.qc.ca/bibliotheque

BIENVENUE À PRINCEVILLE

Vous avez emménagé à Princeville récemment? Vous avez des questions à propos de la ville ou encore des services qui y sont offerts? Ça tombe bien, car notre hôtesse d'accueil, Sophie Rodrigue, peut vous fournir tous les renseignements dont vous avez besoin! Elle pourra même vous remettre des certificats cadeaux de divers commerçants locaux. Pour information : 819 364-5273

Retour à la normale pour les activités d'ORASSE

Toutes les activités de l'Organisme de récupération alimentaire et de services Saint-Eusèbe (ORASSE) sont revenues à la normale. Les services offerts par l'organisme (75, rue Beudet) sont accessibles les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h. La journée du mardi sera uniquement consacrée à la distribution alimentaire pour les membres.

ORASSE peut à nouveau ramasser des articles au domicile des gens. Ceux et celles désirant se départir de divers articles en bon état, incluant les meubles et les électroménagers, peuvent communiquer au 819 364-3409.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE LE 18 SEPTEMBRE

L'organisme tiendra son assemblée générale annuelle le 18 septembre 2020. La rencontre réservée aux membres de l'organisme se déroulera à la Salle Pierre-Prince, dès 17 h. Afin de faciliter la logistique liée aux mesures sanitaires en vigueur en raison de la COVID-19, les membres doivent confirmer à l'avance leur présence au numéro de téléphone indiqué précédemment.

CONCOURS MERCI D'ÊTRE LÀ

La Table locale en proche aidance des MRC d'Arthabaska et de L'Érable fait appel à la créativité des gens en organisant un concours de dessins destiné à la population.

Sous le thème *Merci d'être là*, le dessin choisi servira de tremplin pour remercier les proches aidants dans le cadre de la Semaine nationale des proches aidants qui a lieu chaque année dans la première semaine de novembre.

La date limite pour participer est le 11 septembre à 16 h.
Tous les détails sont disponibles en ligne :
prochesaidantsae.com/concours-merci-detre-la

MESSAGE DU VESTIAIRE ST-EUSÈBE

Les vêtements d'automne sont maintenant disponibles à prix régulier au Vestiaire St-Eusèbe. Les heures d'ouverture sont le mercredi de 13 h à 17 h et le vendredi de 18 h à 21 h.

La récupération des vêtements demeure ouverte les lundis et jeudis de 8 h à 20 h. Il suffit de déposer les vêtements dans le bac situé près du vestiaire. Nous comptons sur la collaboration des citoyens afin de respecter les jours de récupération et de ne pas laisser de sacs à proximité du Vestiaire. Merci de votre collaboration!

LE PARTAGE ST-EUSÈBE DE RETOUR DANS SES LOCAUX

Le Partage St-Eusèbe est ouvert tous les vendredis de 13 h 30 à 15 h à la Salle Jacques-Therrien (sous-sol du Centre communautaire Pierre-Prince).

Il est à noter que toute personne faisant une demande d'aide alimentaire et qui n'est pas bénéficiaire de l'aide sociale doit fournir une copie de son rapport d'impôt ou de son avis de cotisation pour l'année 2019 et une copie de son bail.

Pour les urgences, le Partage St-Eusèbe offre son service de dépannage 7 jours sur 7. Il suffit de communiquer au 819 364-5055.

ANNULATION DE LA COURSE DES BAGNOLES

Quelques jours après la parution de notre dernier bulletin d'information, le Club Lions a dû prendre la difficile décision d'annuler la course de boîtes à savon prévue le samedi 12 septembre 2020.

RAPPEL IMPORTANT : Collecte des déchets volumineux

Veillez noter que la prochaine collecte des déchets volumineux se tiendra au début du mois d'octobre, plus précisément la même journée que celle des ordures dans votre secteur. Il est conseillé de déposer les déchets volumineux la veille de la date indiquée pour votre secteur.

SECTEUR DU LUNDI

5 octobre

SECTEUR DU MERCREDI

7 octobre

SECTEUR DU JEUDI

8 octobre

ITEMS ACCEPTÉS :

- Meubles et accessoires de jardin
- Matelas et sommier
- Électroménagers divers (four, cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse)
- Tapis et couvre-plancher
- Piscine hors terre, filtre (vide) et pompe de piscine
- Réservoir (vide) d'au maximum 1 100 litres (250 gallons) et non contaminé

ITEMS REFUSÉS :

- Appareils de réfrigération (réfrigérateur, congélateur, etc.)
- Matériaux de construction (armoires, bain, douche, toilette, etc.)
- Pièces de voiture (freins, moteurs, pneus)
- Matériel informatique et électronique (écran, ordinateur, tablette, téléviseur, etc.)
- Résidus domestiques dangereux (peinture, produits toxique, batterie, etc.)

Rappel important à propos des abris hivernaux



Selon la réglementation municipale en vigueur, les abris hivernaux servant à abriter une voiture, des personnes, de l'équipement ou l'entrée d'un bâtiment sont autorisés à compter du 15 octobre 2020, et ce, jusqu'au 15 avril 2021. Puisque le service de l'urbanisme reçoit toujours de nombreuses questions à ce sujet à l'approche du temps froid, voici un rappel des principales règles concernant l'installation de ce type d'abri.

Parmi les dispositions à respecter, il faut spécifier que l'abri hivernal peut empiéter dans la marge avant à au plus 0,6 mètre de la ligne avant du lot et à au plus 0,45 mètre de la ligne latérale de lot. La superficie maximale pour l'ensemble des abris est de 30 mètres carrés par unité de logement.

La réglementation stipule également que le toit et les murs de l'abri hivernal sont revêtus d'un seul matériau, soit une toile spécifiquement conçue à cette fin, soit des panneaux démontables de bois peint ou teint. De plus, la hauteur maximale permise de l'abri hivernal est de 5 mètres.

Pour toute question : 819 364-3333, poste 3230

CRÉDITS

Infographie, rédaction et révision des textes : Service des communications de la Ville de Princeville

Photos : Audrey Martin (page 2) et Pexels.com (Une et pages 3, 4, 5 et 7)

Prochaine parution dans la semaine du 11 octobre 2020. (Date de tombée : 25 septembre 2020)

Imprimé par :

LithoGRAPHIE
Graphisme Imprimerie commerciale



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !



10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.  



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Québec.ca/prevention-incendies